

11/04/2019

# TECHNIQUES

## La fusion ATPN/ATIOM à l'ordre du jour du prochain CTM !

Le projet de décret "portant intégration des fonctionnaires appartenant au corps des adjoints techniques de la PN dans le corps des adjoints techniques de l'intérieur et d'outre-mer du ministère de l'intérieur" sera le point numéro 1 de l'ordre du jour du comité technique ministériel du 25 avril 2019.



**La fusion va enfin être votée pour être mise en œuvre au 1er janvier 2020.**

### Pour rappel :

Les ATPN intégrés dans le corps des ATIOM vont pouvoir disposer de :

- l'accès à la catégorie B dans le corps des contrôleurs,
- d'une mobilité (fin des détachements) vers tous les périmètres (gendarmerie, administration centrale, juridictions administratives et préfectures).
- l'accès à de nombreuses spécialités supplémentaires comme la mécanique, accueil Maintenance Logistique, surveillance et prévention, conduite de véhicules.
- accès à des formations spécifiques métiers
- la garantie d'une gestion par périmètre avec des taux de promotion identiques

**e SNAPATSI porte SEUL depuis des années ce dossier qui va enfin aboutir et permettre aux Adjointes techniques de la Police Nationale d'être considérés et valorisés équitablement dans leurs fonctions !**

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Le SNAPATSI obtient pour vous !